



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 8099

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes des médecins scolaires et universitaires devant l'absence de création de postes de médecin et la précarité de l'emploi des médecins vacataires. Le recours aux vacations n'est évidemment pas de nature à répondre aux besoins des élèves et de la communauté scolaire en matière de santé. De plus, le recrutement des médecins est parfois difficile, en zone rurale comme en milieu urbain, ce qui peut paraître étonnant au regard des 450 candidats inscrits au concours pour la session de 1997, pour seulement 32 postes au concours externe sur épreuves. Souhaitant que leur profession soit véritablement reconnue par le ministère, les médecins scolaires et universitaires réclament que des moyens supplémentaires soient affectés à des postes budgétaires comme pour tous les autres personnels qui constituent l'équipe éducative. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour le recrutement de médecins scolaires et assurer ainsi le suivi médico-social auquel les élèves peuvent prétendre.

Texte de la réponse

La réforme du service médical de l'éducation nationale entreprise par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et la ministre chargée de l'enseignement scolaire est l'aboutissement d'une vaste concertation à laquelle les médecins scolaires furent associés et dont le point d'orgue fut la table ronde organisée sur ce sujet en juillet dernier. Cette réforme, qui satisfait à nombre des souhaits et des orientations que contient le rapport du haut comité de la santé publique, comprend trois grands axes : l'amélioration du suivi sanitaire des élèves en difficulté, l'éducation à la santé et à la responsabilité et la prévention dans les établissements. Malgré un contexte budgétaire difficile lié à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, un effort budgétaire conséquent a été réalisé afin d'accompagner la mise en oeuvre de cette réforme. Ainsi, pour 1998, il a été décidé de créer 300 emplois d'assistantes sociales et 300 autres d'infirmières. De surcroît, 20 millions de francs de crédits de vacations ont été alloués à la médecine scolaire, soit l'équivalent de 150 emplois temps-plein. Pour permettre aux recteurs de répondre aux besoins les plus urgents, la moitié de cette enveloppe leur a été déléguée dès la rentrée 1997. Enfin, tous les emplois actuellement vacants de médecin de l'éducation nationale seront proposés au recrutement en 1998. Ainsi, une soixantaine de postes seront pourvus par voie de concours.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8099

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4723

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1045